

Pour la première fois dans l'Ain, le Sundep Solidaires se présente à vos suffrages afin de vous représenter et de vous défendre, individuellement et collectivement, en toute indépendance.

L'action des élu(e)s Sundep en CCMD

Depuis sa création, en 2003, le SUNDEP Solidaires a des élu(e)s CCMA et CCMD dans de nombreuses académies. Ces élu(e)s sont et resteront totalement indépendant(e)s des directions de nos établissements et des DDEC, et c'est cette indépendance qui nous permet de vous défendre efficacement et de poser toutes les « questions qui fâchent », notamment en CCMD.

Lors de leur mandat, les élu(e)s ont dénoncé entre autres :

- **les abus des chefs d'établissement**, qui en demandent toujours plus aux maîtres (surveillances matin-midi et soir ; surveillance de la cantine ; des maîtres forcés de faire la 28^e heure insérée dans les emplois du temps...).
- **les APC qui amènent une surcharge de travail pour les enseignants**, sans toujours de bénéfice pour les élèves.
- **l'illégalité des journées liées au caractère propre**, du type « Assises de l'enseignement catholique ».
- **le non-respect des priorités lors des mutations.**
- **les inspections beaucoup trop espacées** qui entraînent des évolutions de carrière au ralenti (de nombreuses collègues partent au 10^{ème} échelon sans pouvoir atteindre le 11^{ème} échelon ni la hors classe).



Si vous souhaitez avoir une voix forte et combattive en CCMD01, votez SUNDEP Solidaires !

Le SUNDEP continuera à se battre POUR

- > une amélioration de la situation des précaires (instituteurs(trices) suppléant(e)s, CDI, MA...), tant au niveau de leur rémunération que de leurs conditions de travail (affectation, retard de salaires en début de suppléance, ...)
- > une reconnaissance du suivi et de l'orientation des élèves à l'école et en 2nd degré dans les ULIS et SEGPA: ISAE= ISOE
- > la fin de la précarité avec une titularisation possible dès la 2^e année d'ancienneté.
- > la transparence des déclarations de postes dans les établissements.
- > le respect des priorités pour les mutations qui pour nous nécessite l'instauration d'un barème prenant en compte la situation de famille et l'ancienneté.
- > une réelle parité public-privé : déroulement de carrière, salaire net, retraite
- > des remplacements lors des congés maladie ou formation de moins de 5 jours.
- > la liberté de conscience et le respect des textes réglementaires.
- > une formation accompagnée et suivie pour les lauréats concours du privé comme pour leurs homologues du public.
- > la fin des contrats simples dans les ITEP/IME et pour la création d'un contrat sous association avec l'Etat dans les ITEP/IME
- > pour la création d'une grille de salaires des instituteurs suppléant(e)s. (aujourd'hui uniquement échelon 1).



Le SUNDEP continuera à se battre CONTRE

- > la charge de travail accrue (socle commun, soutien, réunions, écriture de PPRE, PPS ...) sans contrepartie financière.
- > des missions de professeur principal dans les segpa (conseils de classe + réunions de synthèse et de coordinations) sans rémunération (pas d'ISOE ni d'ISAE !!!)
- > la souffrance au travail et le harcèlement moral de la part de certaines directions.
- > la généralisation des HSA, notamment pour les enseignant(e)s à temps incomplet.
- > la précarisation et le sous-classement.
- > l'impossibilité pour les instituteurs(trices) suppléant(e)s de devenir contractuel(le)s, sans passer de concours.

Gel du point d'indice ...
... flambée des copies



Agents publics de l'ETAT

- > nous refusons le gel du point d'indice depuis 2010 et nous réclamons de meilleurs salaires en rapport avec nos qualifications.
- > nous refusons toute modification de notre statut qui irait dans le sens d'une charge supplémentaire de travail.
- > nous réclamons la protection de l'Etat en cas de handicap, de souffrance au travail, de violences à notre encontre.

Agents publics de l'ETAT

- > nous réclamons le respect de la laïcité.
- > nous refusons que notre emploi soit lié à des obligations «confessionnelles» ou à des tris idéologiques ! Il n'est pas question de remettre en cause les convictions et les engagements personnels mais de dénoncer les atteintes au respect de la liberté de conscience.
- > nous demandons la suppression du « pré-accord », actuellement nécessaire pour entrer dans l'enseignement catholique.
- > nous dénonçons la dérive de certaines directions diocésaines qui ont pour projet de «rechristianiser» nos établissements.

**Séparer le
confessionnel,
qui relève
de la sphère
privée, du
professionnel,
est un élément
de base de
notre réaction
syndicale**

La liste SUNDEP SOLIDAIRES pour la CCMD de l'Ain

- 1- LAPEYRE Jeanne, Ecole Saint Joseph - OYONNAX
- 2- BRUGNI Brigitte, Ecole Jeanne d'Arc - OYONNAX
- 3- SAINT SULPICE Patrick, ITEP Seillon - PERONNAS
- 4- RECROSIO Corinne, Ecole Marguerite Marie -BELLEY
- 5- AUGER Carole, ITEP Les Alaniers - BOURG EN BRESSE
- 6- CAGNIN Florence, Ecole Jeanne d'Arc -LAGNIEU

**Le repli individuel, voire individualiste,
fait le jeu des chefs, petits et grands,
qui assoient leur autorité non sur les compé-
tences mais sur le pouvoir.
A vos côtés, nous resterons vigilants.
Nous voulons le retour du sens
de l'intérêt collectif, qui, seul garantira à cha-
cun droits et donc dignité.**

Ensemble, Solidaires

du 27 novembre au 4 décembre

VOTONS

SUNDEP Solidaires

pour la CCMD et pour le CCMMEP

**Sundep - Solidaires
20 rue Descours
42000 SAINT ETIENNE**

sundep.lapeyre@orange.fr